

# Protéger mes smartphones et tablettes

## La Gamme Assurances Mobiles



3 formules d'assurance  
1 couverture complète  
1 tarif adapté



# Bénéficiez d'une couverture complète<sup>(1)</sup> quelle que soit l'assurance souscrite :



## Vol

- Par agression
- Par effraction
- À la tire
- À la sauvette
- Par introduction clandestine



## Casse & Oxydation

- Accidentelle
- Par maladresse
- Par négligence



## Communications frauduleuses

Remboursement sans plafond dans les 48h suivant un vol

## Choisissez le tarif adapté à la valeur d'achat de votre smartphone/tablette

**L'Assurance** : pour smartphones ou tablettes d'une valeur inférieure à 250€<sup>TTC</sup>

**6€<sup>TTC</sup>/mois/ligne**

**L'Assurance confort** : pour smartphones ou tablettes d'une valeur comprise entre 250€<sup>TTC</sup> et 400€<sup>TTC</sup>

**9€<sup>TTC</sup>/mois/ligne**

**L'Assurance premium** : Pour smartphones ou tablettes d'une valeur supérieure à 400€<sup>TTC</sup>

**12€<sup>TTC</sup>/mois/ligne**

**Engagement 12 mois**

## Votre terminal est remplacé en 24h<sup>(2)</sup>

- Gratuit en point relais sous 24h ou livraison en France métropolitaine à l'adresse de votre choix pour 25€
- Votre terminal est remplacé par un modèle identique ou équivalent remis à neuf<sup>(3)</sup>

**Pas de sinistre pendant 12 mois ?**

**1 mois de souscription offert**

### Déclarez votre sinistre à tout moment :

- En ligne sur la boutique orange pro depuis boutiquepro.orange.fr ou sur votre Espace Client Entreprise depuis orange-business.com
- Au 706 ou 3901 depuis votre mobile Orange (appel gratuit)



(1) Dans la limite de 2 sinistres par an et par ligne. (2) 24h à partir de la prise en charge du sinistre. (3) Remplacement par un modèle identique ou équivalent remis à neuf dans la mesure où la formule d'assurance souscrite correspond bien à la valeur d'achat du smartphone ou de la tablette assuré. Dans les cas où un modèle identique ou équivalent ne serait pas disponible, une indemnisation financière vous sera proposée.

L'Assurance est un contrat d'assurance collective de dommages n°722 souscrit par ORANGE SA, Société Anonyme au capital de 10.640.226.396 € - siège social : 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13001 387, en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, par l'intermédiaire d'ORANGE COURTAGE, SA au capital de 38 125 €, dont le siège social est situé 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris - 421.509.613 RCS Paris, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07022697, en qualité de courtier d'assurance. Le contrat est distribué par l'intermédiaire d'ORANGE COURTAGE et présenté par ORANGE SA ou son réseau de sociétés partenaires agissant de manière indépendante sous la marque Orange Business Services.